

Déclaration liminaire de la CGT Fip 88 Conseil Social d'Administration Local du 17/11/23

Le 7 octobre dernier, des terroristes du Hamas, mouvement islamiste, ont lancé un assaut meurtrier contre la population civile israélienne. Bilan de cette attaque : près de 1200 nouvelles victimes du côté israélien auxquelles s'ajoutent 240 personnes prises en otage. La réponse israélienne ne s'est pas fait attendre et ce sont près de 8000 morts que le peuple palestinien doit ajouter aux milliers de victimes tombées dans un conflit qui oppose ces deux états depuis des décennies. Quand un terrorisme de colonisation s'oppose au terrorisme islamiste, ce sont les populations civiles qu'on met à genoux et à mort ! Comme le rappelle Amos Gitai, le réalisateur israélien du film « Le dernier jour d'Yitzhak Rabin », « utiliser la haine est une force pour accéder (et j'ajouterais demeurer) au pouvoir ». Le processus de paix, auquel a donné sa vie Yitzhak Rabin puisqu'assassiné par un juif religieux extrémiste le 04/11/1995, doit être relancé pour que le droit des Palestiniens à vivre dans un État indépendant de Palestine au côté de l'État d'Israël s'applique enfin.

Le 13 octobre 2023, soit presque trois ans jour pour jour (le 16/10/22) après l'assassinat terroriste de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, était perpétré un nouvel attentat terroriste contre Dominique Bernard, professeur agrégé de lettres modernes qui tentait de protéger ses élèves.

La CGT tient ici à exprimer son soutien le plus profond aux proches de la victime mais aussi à tous les acteurs de l'Éducation qui se mobilisent chaque jour pour que l'École Publique demeure le lieu symbole où se construisent les valeurs de la République que sont l'Égalité, la Fraternité, l'Émancipation contre tous les obscurantismes et la promotion de la Culture, seule à même d'assurer à chaque citoyen une Pensée Libre et Construite.

L'assassinat le 22/11/22 de Ludovic Montuelle, chef de brigade à la DDFIP du Pas-de-Calais dans le cadre de ses fonctions, est venu rappeler à la Direction Générale le rôle central qui lui incombe de garantir la sécurité à tous ses agents, à commencer à celles et ceux qui exercent leurs missions hors de ses murs. Ce drame a donc obligé l'administration à mener des réflexions et des échanges avec les acteurs concernés (enfin réduits aux seuls agents en charge du contrôle fiscal...) pour éviter sinon prévenir que pareille tragédie ne puisse se reproduire. Car force est de constater que le nombre d'agressions verbales et physiques supportées par les agents des finances publiques en relation directe avec des usagers ne cesse de croître. Le Groupe de Travail du 27/10/23 consacré à cette problématique a donc accouché d'un outil numérique (on l'espère plus abouti que certaines productions récentes...) de signalement et de traitement destiné à «simplifier, raccourcir les délais, automatiser les circuits de signalement/traitement auprès des acteurs RH et permettre un suivi personnalisé». Selon la Direction Générale, ce nouveau procédé devrait offrir une meilleure visibilité sur les événements indésirables qui perturbent le quotidien des agents, nomades ou sédentaires, et sur leur prise en charge au sein des directions. En outre, le rôle pivot de l'assistant de prévention sera réaffirmé. On espère ce dernier en parfaite santé et pleinement motivé car sa charge de travail va sans cesse croissante. À devoir jouer les funambules avec des applicatifs informatiques inopérants et/ou mal réfléchis, à tenter de répondre aux appels d'usagers pris dans la tourmente du tout numérique au moyen d'une TOIP approximative, à tâcher de mettre en œuvre des réformes fiscales sans préparation ni formation préalable, à devoir se satisfaire de primes ponctuelles et ciblées pour faire face à un niveau d'inflation record..., le moral, le mental et la motivation des agents des finances publiques sont au plus bas. Mais, il en est tout autrement de leur degré d'irritabilité et de leur niveau d'exaspération!

Les situations de tension recensés au sein même des services de la DDFIP ou celles signalées en lien avec des usagers vont, fatalement, user le plus enthousiaste des assistants de prévention.

Pour ajouter à ce décor funeste, évoquons le projet de loi de finances 2024 entériné avec le devenu rituel 49.3 :

Le gouvernement impose donc une baisse de 6.3 Mds d'euros du budget du PLF par rapport à 2023. Une première depuis 2015. Au vu de cette annonce de baisse des dépenses, en matière de cohésion sociale, on peut légitimement douter de la faisabilité de l'objectif affiché par le gouvernement d' «investir dans les services publics garants de la cohésion sociale».

Le gouvernement Borne articule donc son budget autour d'une priorité, celle visant à assurer le financement des axes sécuritaires et de guerre. Le message est on ne peut plus clair ! C'est voie royale à la mitraille ! Augmentation de 3,3 milliards d'euros des crédits budgétaires alloués à la défense. Cela s'inscrit dans la loi de programmation militaire 2024-2030 qui prévoit 413 milliards d'euros de dépenses militaires, (soit une augmentation de 40 %) et 60 milliards pour les armes nucléaires. Un milliard d'euros supplémentaire est consacré aux forces de sécurité plutôt que d'investir dans la résorption des injustices sociales.

S'agissant de la question de l'emploi dans la Fonction Publique d'État, le ministre a défini trois chantiers prioritaires (armée, police, justice). 42% des emplois créés sont concentrés sur deux ministères, celui de l'Intérieur et celui des Armées.

Les agents du ministère de l'économie, en particulier ceux en charge du recouvrement des recettes publiques et du contrôle de l'impôt ne font pas partie, ni du périmètre, ni de ses priorités.

Dans un contexte tant vanté de « stabilisation » de l'emploi public, le ministère de l'économie supprime 65 ETPT... mais c'est au total 219 emplois qui disparaissent du plafond d'emploi à la DGFIP !

Mais alors quid de la lutte menée par le gouvernement Borne contre l'évasion fiscale ? Gouvernement qui est à l'exemplarité ce que le 49.3 est au dialogue institutionnel, un modèle donc...

L'Observatoire européen de la fiscalité a publié, le 23 octobre dernier, un rapport sur l'évasion fiscale mondiale, regroupant des travaux de centaines de chercheurs, sur ces 15 dernières années. Même si des évolutions sont notées dans le rapport, les constats restent accablants et notamment concernant l'évasion fiscale des sociétés multinationales (Google partenaire de la DGFIP, vous vous souvenez?) qui représente aujourd'hui de l'ordre de 1000 milliards de dollars de bénéfices enregistrés dans les paradis fiscaux. Si l'on regarde quels pays permettent le plus aux multinationales d'échapper aux impôts, on constate que 56% d'entre eux figurent dans l'Union européenne, avec, largement en tête, les Pays-Bas qui comptent pour un quart du total à eux seuls.

Selon plusieurs recherches, les milliardaires du monde entier ont des taux d'imposition personnels effectifs très faibles, compris entre 0 et 0.5% de leur patrimoine.

ce rapport apporte de nombreux éléments objectifs sur l'évasion et la justice fiscale, qui confirment le besoin de volonté politique pour lutter réellement contre l'évasion.

Il confirme également que la fraude, ses moyens et procédés évoluent plus vite que les législations et les moyens de contrôle, d'autant plus que les comportements de détournement des nouvelles règles sont également accompagnés et encouragés par certaines banques ou cabinets de conseil. Il faut bien plus que de l'IA pour les nuls pour mener une véritable politique de lutte contre l'évasion fiscale !

La CGT finances partage un certain nombre de propositions comme la création d'un véritable cadastre financier pour connaître avec précision la détention des actifs et participations financières. Mais il faut être plus ambitieux en matière de taxation des multinationales et cela pourrait passer par la mise en place d'une taxation unitaire des multinationales. Pour cela, la transparence fiscale et l'échange des données est indispensable, de même que le renforcement des moyens humains et matériels des administrations chargées de la mise en œuvre.

De même, il est nécessaire d'étudier attentivement les dépenses publiques.

Pour la CGT, il convient notamment d'évaluer les exonérations et crédits d'impôt dont bénéficient entreprise et particuliers et supprimer ceux qui seront jugés inefficaces.

Quatre ans après la loi de transformation de la fonction publique promulguée sous le gouvernement d'Édouard Philippe, les grandes lignes d'une nouvelle réforme ont été précisées par le sémillant ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas GUÉRINI.

→ Attractivité de la Fonction Publique :

Le ministre a reconnu le chemin à parcourir pour rendre attractif les métiers de la Fonction publique. C'est bien le moins qu'il pouvait faire !

Mais avec des crédits qui devraient baisser globalement de 5,5% en 2024, on ne voit pas comment les choses pourraient s'améliorer, bien au contraire.

→ Recrutement :

« Pour certains emplois, il faudra privilégier le recrutement sur titre, ce qui veut donc dire des entretiens et des critères de recrutement, et plus forcément un concours ».

Concrètement, le gouvernement souhaite également faciliter la titularisation des apprentis qui donnent satisfaction, plutôt que de les forcer à passer un concours.

Cela confirme, en effet, les objectifs du pouvoir exécutif : salaire au mérite via les primes au détriment des augmentations générales, remise en cause des concours comme voie d'accès aux emplois publics, recours encore accru au non-titulariat, rebonds facilités vers le secteur privé pour les emplois supérieurs...

→ Mobilité :

« Il faut pouvoir rentrer plus facilement dans la fonction publique, bouger plus facilement dans la fonction publique et parfois pouvoir sortir plus rapidement de la fonction publique ».

Alors que les services publics ont besoin de stabilité et de pouvoir compter sur des agents disposant de compétences avérées et reconnues comme telles, le ministre fait donc le choix de l'éphémère, du ponctuel et du jetable.

→ Rémunérations :

Le ministre dit vouloir, je le cite : *« mieux rémunérer ceux qui se décarcassent pour assurer nos services publics. Je veux remettre au centre la question du mérite et de la valorisation des résultats, au service des usagers, aussi bien individuellement que collectivement. Il existe en effet des outils de variabilisation et de mesure de la performance. La RIFSEEP en est un. Mais ces outils représentent une part très faible de la rémunération des agents et sont très timidement utilisés, car évaluer et récompenser n'est pas suffisamment inscrit dans la culture managériale de la fonction publique ».*

Le ministre est également favorable à un intéressement des agents de la Fonction publique basé sur le respect de la sobriété en matière de consommation d'eau ou d'énergie. Inutile de préciser que cette dernière annonce nous laisse coi !

Depuis 2010, la valeur de l'indice des prix à la consommation a augmenté de 24.4% alors même que la valeur du point d'indice a chuté de 16.5%. Depuis 2000, le nombre d'agents payés entre le smic et le smic + 10 % a doublé, il est d'à peu près 1 million.

Aussi l'augmentation du point d'indice de seulement 1,5 points annoncée pour 2023 alors que l'inflation subie en 2023 s'élève à plus de 5% est simplement inacceptable.

C'est le sens du courrier signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans la Fonction Publique qui a été adressé le 07/11/23 à ce dernier. Pour la CGT, la valeur du point est irremplaçable et la grille indiciaire unique un socle incontournable. Il faut prioriser les mesures générales, indexer le point d'indice sur le coût de la vie, combattre les rémunérations aléatoires et rendre enfin effective l'égalité femmes/hommes.

Il faut une première mesure immédiate de revalorisation du point d'indice au moins égale à 10 % avec effet rétroactif et déclinaison pour la rémunération des contractuels et les pensions de retraite.

C'est dans ce contexte de crise générale que le DGFIP, M Fournel, a choisi d'exclure 74000 agents de la négociation indemnitaire. La prime dite GMBI (500€ brut) va diviser les agents (un peu plus, un peu moins finalement...) en n'étant versée qu'aux 19000 agents « considérés » en 1ère ligne lors de la campagne de déclaration des locaux (agents des SIP, des SDIF, des centres de contact et des services informatiques,...). Après avoir sous-estimé sinon nié le désastre GMBI, après avoir méprisé les personnels qui ont été confrontés à une véritable faillite de leur service directionnelle de tutelle (ou à placer sous tutelle finalement), la Direction Générale cherche à acheter le silence et la paix sociale des agents. Mais là encore, réussit-elle, par un pilotage centralisé toujours plus opaque, à discriminer certaines catégories d'agents ! Les Équipes De Renfort impliquées, mobilisées pendant cette campagne à rallonge sont donc exclues de ce dispositif au titre que leur régime indemnitaire spécifique tiendrait déjà compte de ce type d'investissement professionnel exceptionnel.

Autre carence, nouvelle prime : celle dite de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Au 1er Juillet 2023, le point d'indice a donc connu une revalorisation de 1,5%, passant ainsi de 4,85€ à 4,9227 €. Pour cacher la misère et faire oublier l'inflation de ces dernières années, le gouvernement a fait paraître au Journal Officiel le décret (n°2023-702 du 31 juillet 2023) portant création de la fameuse prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour **certains** agents de la Fonction Publique. Prime forfaitaire, non reconductible, soumise à plusieurs conditions, avec un barème de modulation, perçue "à l'automne", imposable. Comme toute prime, celle-ci ne sera pas prise en compte pour la retraite.

Pendant ce temps, la taxe d'urbanisme, tombée dans le giron de la DGFIP depuis le 1^{er} septembre 2022, relève toujours du virtuel pour les agents des SDIF et les collectivités locales censées la percevoir. Une chose est néanmoins sûre, c'est que les « transferts » d'agents en provenance du Ministère de l'Écologie de l'Énergie et des Territoires vers la DGFIP sont eux aussi virtuels ! Alors, bientôt une prime TU ?

Et le Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels me direz-vous ? Allons-nous enfin trouver une personne faisant office d'inspecteur pour en prendre la direction ou la spécificité et la technicité attendues sont-elles à ce point sélectives qu'elles dissuadent les potentiels candidats à se signaler auprès de l'attractive DGFIP? Pourtant à lire les qualités et les compétences requises et appréciées par la Direction locale pour occuper ce poste, cette dernière devrait crouler sous les demandes de postulants... Car, de technicité ni même de compétences et de connaissances en matière de fiscalité directe locale, il n'est finalement point besoin !!!

Citons l'intégralité des qualités exigées pour ce poste à responsabilité : Réactivité et polyvalence, sens du relationnel, pragmatisme, maîtrise des outils informatiques... On se demande bien à quoi sert encore l'ENFIP quand on permet désormais le recrutement au doigt mouillé des cadres A de notre administration pour effectuer des « vacations » et non plus assurer des missions de service public !

Le bilan des postes ouverts aux contractuels est au final mitigé car si la cellule de recrutement fonctionne à plein dans certaines situations, pour d'autres, c'est chômage technique. Il ne manquerait plus que l'on ne doive rappeler de jeunes et fringants retraités...

Pour finir sur une note positive, la CNIL, dans sa délibération rendue le 9 novembre dernier, a décidé de sanctionner (par un rappel à l'ordre) 2 ministères, celui de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ainsi que celui de la Transformation et de la Fonction Publique.

Leur faute : avoir adressé par le biais de l'ENSAP un message à caractère politique aux agents publics visant à les convaincre du bien-fondé du projet de loi sur les retraites. L'armure de S. Guérini en tremble encore.

Une dernière prime peut-être ?